

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 17/12/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 17/12/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 17/12/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20251215-2025DEC15_497-DE



des assemblées

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Publique ordinaire du **15 décembre 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 5 décembre 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, Renée MIQUEL ZASSO, M. Éric MATTIUSSI, Mmes Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
M. Ghislain de FLAUJAC,
M. Loïc DÉSANGLES,
M. Frank GOBBATO,
Mme Françoise LACAPERRE,
M. Julien PELLICER,
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

Mme Sylvie ACHÉ à Mme Sylvie COUDERC
M. Loïc DÉSANGLES à M. Joël VAN DEN BON
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE
M. Julien PELLICER à M. Marc DUGROS

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Émilie SARRAN

Objet : Décisions adoptées par Monsieur le Maire
du 22 octobre au 19 novembre 2025

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 212-22 du Code Général de Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2021, Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises du 22 octobre au 19 novembre 2025.

DATE	TITRE
COMMANDE PUBLIQUE	
24.10.25	La commune a décidé de signer avec l'entreprise MTP domiciliée rue Henri Matisse – Zone industrielle « Engachies » – à Auch (32 000), le devis pour clôturer le terrain acheté à l'entreprise SODIS, pour un montant de 2 385,28 € TTC.
14.11.25	La commune a décidé de signer avec la société CONTROLES EVENEMENTIELS STRUCTURES domiciliée au 37 avenue des Ternes – à Paris (75 017), le devis pour la vérification périodique des chapiteaux utilisés pour les manifestations, pour un montant de 2 219,14 € TTC.
14.11.25	La commune a décidé de signer avec le Groupe NAU domicilié au 1 impasse des Grives – à Beychac et Caillau (33 750), le devis pour l'achat de terreau dans le cadre du fleurissement de la ville, pour un montant 2 864,40 € TTC.
19.11.25	La commune a décidé de signer avec la société DELZONGLE domiciliée 44 route de Lavaur, à Balma (31 131), le devis pour l'achat de stores pour le bureau de l'état civil, pour un montant de 1 161,10 € TTC.
19.11.25	La commune a décidé de signer avec la société LIGARDES BRICOELEC domiciliée Zone Industrielle, Lectoure (32 700), le devis pour réaliser la mise aux normes électriques du Boulodrome sis rue Victor Hugo, pour un montant total de 7 683,56 € TTC.
DIA – ALIENATIONS	
30.10.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 32 rue René Antichan (CK 188, CK 192) appartenant à la SCI AVENIR, proposé par Monsieur Le Président du Tribunal Judiciaire d'Auch.
14.11.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 13 rue Claude Ydron (BX 160), appartenant à Messieurs Claude et Philippe Sarrau, Mesdames Eliane, Catherine et Laetitia Sarrau et Madame Elisabeth Berjaud, proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.
14.11.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 19 rue Diane (CK 525) appartenant à Mesdames Nicole et Christine Sentis proposé par Maître Corinne PODECHARD.
19.11.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 9 rue Dupouy (CK 209) appartenant à Monsieur Andrew Irvine et Madame Catherine Vannier proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.

le Conseil Municipal prend acte de la communication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,
Emilie SARRAN




Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN




Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 17 DEC. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 17 DEC. 2025